

Poste tenu par :
Responsable hiérarchique : Le Chef de Service

DESCRIPTION DE POSTE

1) DENOMINATION DU POSTE :

Délégué Aide Sociale à l'Enfance

Grade et filière	ATTACHE TERRITORIAL / ADMINISTRATIVE ou CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF ou ASSISTANT SOCIO- EDUCATIF de classe exceptionnelle / MEDICO-SOCIALE
------------------	--

2) LES RELATIONS :

A) Place dans l'institution

Rattachement hiérarchique

PÔLE SOLIDARITÉS			
DIRECTION	SERVICE	LOCALISATION	RESIDENCE ADMINISTRATIVE
Parentalité, Enfance, Culture, Sports	Aide sociale à l'Enfance	1, Rue Joseph Tissot	DIJON

Liaisons fonctionnelles transversales (Infra et inter-service, inter-direction...)

Au niveau du Pôle Solidarités :

- La Direction Parentalité, Enfance, Culture, Sports
- La Direction Accompagnement à l'Autonomie
- La Direction Action médico-sociale territorialisée

Exercez-vous une fonction d'encadrement fonctionnel ?

Nombre de personnes encadrées : 20 à 30

OUI

Exercez-vous une fonction d'encadrement technique ?

Nombre de personnes encadrées :

NON

B) Relations externes

- L'ensemble des établissements et services intervenant dans le cadre du dispositif départemental de protection de l'enfance (relevant d'une habilitation Conseil Départemental et/ou justice)
- Le Parquet des mineurs
- Le Tribunal pour enfants
- Les avocats sollicités pour la défense des mineurs ou du service
- Les services de l'Education Nationale
- Les services hospitaliers et autres centres de santé publique

3) MISSIONS PRINCIPALES :

- Est responsable administratif et juridique, sur le territoire, des situations des enfants admis à l'Aide Sociale à l'Enfance ; est garant du projet de l'enfant et du respect des droits et obligations des familles, ainsi que de l'harmonisation des prises en charge de l'ensemble des situations des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance,
- Est chargé de la saisine du Procureur de la République dans le cadre des signalements d'enfants en danger,
- Contribue à la réflexion, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique sociale du département en matière de protection de l'enfance,
- Pilote une ou plusieurs missions thématiques relatives à la mission protection de l'enfance.

4) TACHES OU ACTIVITES PRINCIPALES POUR CHAQUE MISSION :

- **Est responsable administratif et juridique sur le territoire des situations des enfants admis à l'Aide Sociale à l'Enfance ; est garant du projet de l'enfant et du respect des droits et obligations des familles, ainsi que de l'harmonisation des prises en charge de l'ensemble des situations des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance :**
 - Décide de l'admission, des modes de prises en charge et de l'orientation des enfants, en s'appuyant sur un travail d'évaluation par une équipe pluridisciplinaire ; s'assure de l'adéquation entre le statut juridique de l'enfant et sa problématique familiale,
 - Est garant de l'exécution des décisions judiciaires de placement ; représente le Président du Conseil Départemental devant les tribunaux pour toutes les affaires relatives aux mineurs confiés ; est, au service d'Aide Sociale à l'Enfance, l'interlocuteur des magistrats pour l'ensemble des mesures de protection de l'enfance,
 - Constitue un niveau de recours pour les familles et les partenaires impliqués dans les situations,
 - Est responsable de l'organisation et de l'animation des commissions techniques partenariales au cours desquelles les situations sont analysées et les projets des enfants élaborés ou révisés, notamment à l'échéance des mesures ; arrête les propositions à transmettre au magistrat,

- Est garant en lien avec la cellule d'accueil familial du suivi des informations préoccupantes, des décisions liées aux majorations de salaire concernant les assistantes familiales.
- **Est chargé de la saisine du Procureur de la République dans le cadre des signalements d'enfants en danger :**
 - Valide les propositions des Agences en matière de signalement d'enfants en danger,
 - Peut, le cas échéant, solliciter des compléments d'informations ou proposer une intervention administrative,
 - Est l'interlocuteur privilégié du Parquet des mineurs pour les situations signalées.
- **Contribue à la réflexion, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique sociale du département en matière de protection de l'enfance :**
 - Anime et/ou participe à des groupes de travail transversaux au sein de la Direction Parentalité, Enfance, Culture, Sports,
 - Participe à des réunions concernant l'orientation et l'activité du Service Aide sociale à l'Enfance,
 - Assure des rencontres institutionnelles avec les différents partenaires œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance,
 - Assure, en coordination avec les cadres techniques protection de l'enfance, des interventions dans les instituts de formation (IRTESS...),
 - Participe à l'élaboration d'outils de pilotage concourant à l'égalité de traitement des enfants confiés au Service Aide sociale à l'Enfance.
- **Pilote une ou plusieurs missions thématiques relatives à la mission protection de l'enfance :**
 - Les thèmes peuvent concerner la coordination du suivi des jeunes majeurs, la coordination des mandats d'administrateur ad hoc, la veille juridique, la coordination du dispositif Action Educative à Domicile, être la personne ressource pour les jeunes étrangers isolés...

5) CONTEXTE PARTICULIER OU SPECIFIQUE AU POSTE:

- Secret professionnel
- Disponibilité et réactivité
- Gestion de l'agressivité
- Participation aux astreintes du service
- Déplacements fréquents
- Secteur géographique concerné : Agence Solidarités Côte-d'Or DIJON
- Projet de service en cours qui pourrait nécessiter (à la marge) une adaptation du poste